

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE LYON

BAY DE CURIS JEAN BAPTISTE (1674-1761)

par Denis Reynaud

Jean Baptiste Bay de Curis (ou de Cury) est né à Lyon, paroisse Saint-Paul, le 30 avril 1674, fils de Louis Bay (c. 1631-1719) – marchand drapier à Lyon au moment du baptême, puis écuyer, avocat en parlement, conseiller et secrétaire du roi (1679), sieur de Cury et du Buisson (fief qu’il acquiert) – et de Catherine d’Aubarède (1652-1675), fille elle-même de Paul d’Aubarède (1607-1687), échevin de Lyon et de Françoise Valentin. Parrain : Jean Bay, bourgeois de Lyon ; marraine : Françoise Valentin, femme de Paul Aubarède, aïeul. Il épouse, paroisse Sainte-Croix, le 24 février 1699, Jacqueline [Jacqueme] Basset, baptisée à l’église Sainte-Croix le 3 mai 1683, fille de Léonard Basset, receveur général des Étapes en Lyonnais et de Jacqueline Chuitier ; Jacqueline Basset, sœur de l’épouse du président Dugas*, était l’une des douze dames du Bureau de la Providence de Lyon lors de sa fondation en 1717. Il hérite de la maison paternelle, place du Change, qu’il possédait toujours en 1761 (*Affiches de Lyon*, 1761), et de sa collection de peinture (quatre-vingts tableaux de maîtres : Rubens, Rembrandt, Poussin, l’artiste lyonnais Louis Cretey). Jean-Baptiste meurt à Paris le 19 mai 1761, d’une attaque d’apoplexie qui avait été précédée d’une autre, 22 ans auparavant ; Jacqueline est sa seule héritière. N.B. Souvent confondu avec lui, son fils unique Louis – né à Ainay le 25 février 1712 et probablement mort lui aussi en 1761 – devint contrôleur (et non intendant) des Menus-Plaisirs de Louis XV en 1750, et il apparaît à ce titre au livre viii des *Confessions* de Rousseau (l’édition Garnier et d’autres éditeurs des *Confessions* corrigent à tort le « Cury » de Rousseau en « Curtis »). Louis signa en 1750 les paroles du ballet *Zélie* ; en 1756, ayant dans un prologue tourné en ridicule les gentilshommes de la chambre, il fut obligé de quitter sa charge. Après des études de droit à Paris, Jean Baptiste exerce comme avocat, puis est pourvu d’une charge de conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon le 6 mars 1697 (juridictions réunies en 1706 à la Cour des monnaies), qu’il occupe jusqu’en 1723. Il a été également subdélégué de l’intendant en la généralité de Lyon et président du bureau de l’hôpital de cette ville.

ACADÉMIE

En 1715, sur proposition du président Dugas*, son beau-frère, il est reçu à l’Académie des Sciences et Belles-Lettres, qui ne comptait alors que douze membres. Il prononce son remerciement le 18 avril 1715. Le 13 janvier 1716, il lit un discours sur les principes du droit naturel où il remarque que des nations entières en ont eu « *des idées bien fausses ou du moins bien étranges* [...] ». On ne se plaint que d’une chose à l’égard de cette dissertation de M. Bey de Cury, c’est qu’elle était trop courte, reproche bien doux à un auteur et que la plupart méritent si peu » (*Nouvelles littéraires* du 22 février 1716, p. 118-119). Contraint de séjourner à Paris, il obtient

une place de vétéran le 20 janvier 1733; à la fusion des deux académies en 1758, il est toujours nommé « académicien vétéran ». Un éloge assez succinct est prononcé par Fleurieu le 1^{er} septembre 1761 (Ac.Ms124 f^o162).

BIBLIOGRAPHIE

Bollioud, Ac.Ms271. – Dumas. – Perneti. – Audin et Vial, article Cretey ou Cretet Jean. – Saint Fonds et Dugas, II, p. 346. – Bonnafé, *Dict. des amateurs français au XVII^e siècle*, Paris : Quantin, 1884. – Laurence Pioch, « Féministes ou notables? Les dames de la Providence à Lyon », *Chrétiens et sociétés* **II**, 2004, p. 33-48.